

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Bulletin de liaison

HAUTE VÉZÈRE 'INFO

Site Natura 2000

"Landes et zones humides de la Haute Vézère"

n°1 - FÉVRIER 2022

Carte d'identité du site

Nom : « Landes et zones humides de la Haute Vézère »

Code : FR7401105 Type : Z.S.C. (Zone Spéciale de Conservation)

Surface du site : 7707 ha Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Corrèze

Communes concernées : Bonnefond, Chavanac, Meymac, Pérols-sur-Vézère, Saint-Merd-les-Oussines, Millevaches, Saint-Sulpice-les-Bois et Tarnac



Édito

L'année 2021 a été marquée par le changement de structure porteuse du site Natura 2000, qui est à présent le PNR de Millevaches en Limousin. La mise en œuvre effective du document d'objectifs est quant à elle réalisée par la structure animatrice, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Pour concourir au maintien ou à la restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial, l'animateur du site a à sa disposition des outils propres à Natura 2000 : les contrats Natura 2000, les chartes Natura 2000, les études d'incidences Natura 2000, ...

Depuis la création du site, les habitats naturels et espèces ont bénéficié de la mise en place de ces interventions. Cette lettre de liaison est l'occasion de revenir sur 18 ans d'animation et de contractualisation sur le site, afin d'effectuer un bilan des actions contractuelles ayant été favorables à la biodiversité.

La structure animatrice,
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Présentation du site Natura 2000

Situé au sein du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, le site Natura 2000 des « Landes et zones humides de la Haute Vézère » constitue le plus vaste ensemble de landes et tourbières de l'ex-région Limousin, et regroupe la majorité du bassin versant de la Haute Vézère.

Le secteur, autrefois exclusivement agricole et voué au pâturage extensif ovin a subi une **inversion paysagère** durant le XX^e siècle, due à un exode rural important et à une politique nationale de boisement efficace. La zone est dorénavant partagée entre la **forêt résineuse** et l'**élevage extensif de bovins** principalement. Cette forêt, essentiellement artificielle, est issue de plantations souvent récentes de deux essences principales : l'Epicéa commun et le Douglas. Les plantations, étant majoritairement mono-spécifiques et menées en futaie régulière, ne favorisent pas l'installation d'espèces patrimoniales.

L'exode rural a non seulement conduit à la progression des plantations mais également à l'**abandon pastoral** des terrains les plus difficiles pour l'agriculture. Cet abandon est particulièrement néfaste pour la conservation des habitats ouverts (landes, pelouses et tourbières) qui ne peuvent se maintenir qu'avec l'application d'un pâturage extensif. **La relance d'une dynamique agricole sur ces terrains est par conséquent une des priorités d'action de l'animation du site.**



Contrats et financements associés et types d'actions réalisées

ZOOM sur les contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 sont un outil central dans le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Sur une durée de 5 ans, un contrat est passé entre l'Etat et un propriétaire ou ayant-droit de terrain. Les contrats

permettent la **mise en œuvre d'actions de restauration ou d'entretien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire**, pris en charge financièrement par des subventions de l'Etat et de l'Europe. Il existe deux types de contrats Natura 2000 : les contrats forestiers, portant sur les habitats forestiers et les contrats ni-agricole ni-forestier, portant sur des habitats non forestiers et non considérés comme surfaces agricoles.

Depuis 2003 - année du 1^{er} contrat déposé sur ce site Natura 2000 - **37 contrats Natura 2000** ont été déposés, dont 26 contrats ni-agricoles ni-forestiers, et 11 contrats forestiers.

Ces opérations réalisées en faveur des milieux naturels, ayant coûté au total plus d'1 million d'euros, ont permis de créer un **impact positif sur environ 400 ha** du site Natura 2000, soit environ 5,2 % de sa surface totale.



ZOOM sur les habitats concernés par les contrats Natura 2000

Les principaux habitats d'intérêt communautaire restaurés et entretenus par les contrats Natura 2000 sont présentés ci-après :

- La restauration et l'entretien de **lande sèche européenne** se sont réalisés sur plus de **80 ha** à l'échelle des contrats Natura 2000. La lande est caractérisée par la présence de la Callune et elle est située sur les versants des alvéoles tourbeuses. Les surfaces en lande ont nettement régressé depuis le début du XX^e siècle, à cause de l'abandon des pratiques pastorales ancestrales. Ainsi, ces landes, suite à leur abandon, peuvent être colonisées naturellement par les ligneux ou les fougères, faire l'objet de plantation de résineux ou de transformation en prairie.

Les objectifs de gestion et de restauration des landes, mis en œuvre via les contrats Natura 2000, visent donc en priorité la remise en pâturage extensif de ces milieux par pose de clôture. En cas de fermeture des landes par des ligneux spontanés (par exemple par les pins sylvestres), du bûcheronnage peut être envisagé pour rouvrir le milieu et permettre à la lande de se réimplanter. Les landes vieillissantes peuvent être rajeunies par des opérations d'écimage.

- La **hêtraie acidophile** correspond à la forêt de hêtre s'installant naturellement sur le plateau. D'influence montagnarde, on retrouve dans ces forêts les espèces caractéristiques qui sont la Myrtille, le Hêtre, le Houx et la Canche flexueuse. Peu productive en bois commercialisable, la pression forestière locale peut menacer ces boisements, en les convertissant en plantation résineuses ou en les défrichant.

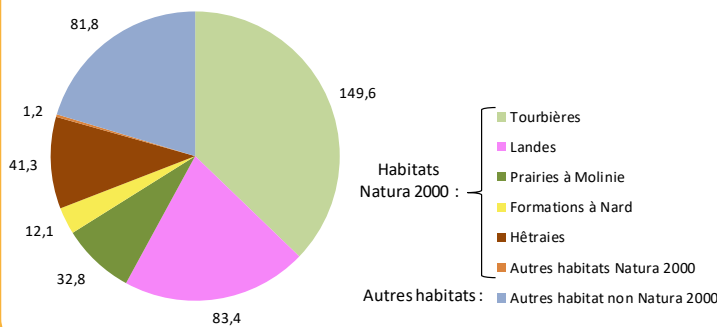
Les contrats forestiers Natura 2000 ont visé cet habitat sur plus de **40 ha** et ont permis de préserver ces forêts de hêtres grâce à la contractualisation de la mesure « maintien d'arbres sénescents ». En s'engageant à conserver les hêtres sur pied pendant 30 ans, les propriétaires permettent d'une part le maintien de la

forêt et d'autre part favorisent les oiseaux et insectes ayant besoin de bois mort et de vieux arbres pour vivre et se nourrir.

- Les **tourbières hautes actives** correspondent aux tourbières alimentées par les eaux de pluie, produisant de la tourbe. Les contrats Natura 2000 ont visé cet habitat sur **65 ha**. Les **tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (80 ha)** visés par les contrats Natura 2000 sont des tourbières dont leur surface est asséchée et dont leur fonctionnement hydrique est altéré. La Molinie bleue, graminée formant des touradons, est très présente. En l'absence de pâturage, ce type de tourbière perd de la diversité en végétation, et la Molinie domine le milieu.

Les contrats Natura 2000 ont permis de remettre en pâturage extensif ces tourbières, grâce à la mise en place de clôtures. Ils ont aussi permis de réaliser du bûcheronnage de ligneux spontanés, pour rouvrir les milieux de tourbière.

Répartition des surfaces (en ha) d'habitats entretenus ou restaurés par les contrats Natura 2000



ZOOM sur les chartes Natura 2000

Une charte Natura 2000 est propre à un site Natura 2000, il s'agit d'un document qui propose des recommandations et des engagements en faveur des milieux naturels présents sur le site. En adhérant volontairement à la charte Natura 2000, un propriétaire s'engage à respecter les recommandations et les engagements lors de toute intervention sur ses parcelles. Ainsi, la charte Natura 2000 est un moyen de favoriser les pratiques vertueuses pour la biodiversité et ainsi œuvrer pour la préservation des milieux naturels.

Actuellement, près de **590 ha** de milieux naturels sont engagés dans la charte Natura 2000 du site, ce qui représente environ **7,5 %** de la surface du site.

Besoin d'un renseignement ?

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'animatrice du site :

Sonia GUITTONNEAU (s.guittonneau@cen-na.org) au 05 55 46 09 83

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Le bourg, 19290 Saint-Merd-les-Oussines

www.pnr-millevaches.fr

Impression Sotiplan sur papier PEFC.

Crédit photos : Sonia Guiltonneau (CEN NA), Carte de situation © IGN

